

COMMUNE DE
TANINGES



74440 TANINGES

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 29 février, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Taninges, légalement convoqué le 23 février 2024, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux	: 23
Nombre de membres en exercice	: 23
Nombre de membres présents	: 16
Nombre de pouvoirs	: 5

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ adjointes, Fernand DESCHAMPS, adjoint, Mrs André POLLET-VILLARD, Laurent PERRIER conseillers délégués, Mmes Aurélie BONNET, Marise FAREZ, Carine BIGOT, Esther ALTENA, Mrs Alain CONSTANTIN, Yannick CHARVET, Christian ANTHONIOZ, Cédric BUFFET (arrivée au point N°5), Henri CHARLES, Charles ORSAT

POUVOIRS : François CARILLO pour Rachel ROBLES, René AMOUDRUZ pour Laurent PERRIER, AURELIE ANIQUET pour GILLES PEGUET, Béatrice JACQ pour Gisèle TRIPOZ, Thibault HENRIOUD pour Henri CHARLES, Yannick CHARVET pour Mr André POLLET-VILLARD (à partir du point N°11 inclus)

EXCUSES : Audrey SAUCIAT, Jonas CHEREAU

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le maire et le conseil accueillent Monsieur Charles ORSAT, nouveau conseiller.

Table des matières

01 – Délibération n°2024-027 : Compte-rendu du maire.....	4
02 – Délibération n°2024-028 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 01 février 2024	4
03 – Délibération n°2024-029 - Approbation du nombre d'adjoints suite à la démission au 01.02.2024 d'une adjointe.....	5
04 – Délibération n°2024-030 — Approbation du remplacement éventuel de l'adjointe démissionnaire aux organismes extérieurs (SPL), au comité consultatif restauration, au CST. 6	
05 – Délibération n°2024-031 - Approbation des indemnités pour la municipalité et les conseillers délégués.....	6
06 Délibération n°2024-032 - Approbation du remplacement d'une conseillère démissionnaire au CCAS.....	7
07 – Délibération n°2024-033 : Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différée au centre-bourg.....	7
08 Délibération n°2024-034 – Urbanisme : validation du recensement des chemins ruraux ..	10
09 Délibération n°2024-035- Urbanisme : Cession gratuite d'une partie de la parcelle G 1768 (3500 M ²) à la CCMG pour la future construction d'une gendarmerie	12
10 Délibérations n°2024-036 – Approbation du CFU 2023 « restauration scolaire » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP.....	13
11 Délibérations n°2024-037 – Approbation du CFU 2023 « budget principal » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP.....	13
12 Délibérations n°2024-038 – Approbation du CFU 2023 « budget eau » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP.....	14
13 Délibérations n°2024-039 – Approbation du CFU 2023 « budget assainissement » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP	14
14 – Délibération n°2024-040 - Finances - budget annexe cantine : approbation du budget 2024.....	15
15 Délibération n°2024-041BIS– Finances - budget principal : affectation des résultats du CFU 2023	16
16 – Délibération n°2024-041 - Finances - budget principal : approbation du budget 2024... 16	
17 Délibération n°2024-042 BIS– Finances - budget annexe eau : affectation des résultats du CFU 2023	17
18 Délibération n°2024-042TER- Finances - approbation du prix de l'eau (2024) (part communale).....	17
19– Délibération n°2024-042 - Finances - budget annexe eau : approbation du budget 2024 17	
20 Délibération n°2024-043 BIS– Finances - budget annexe assainissement : affectation des résultats du CFU 2023.....	18
21 Délibération n°2023-043 TER- Finances - approbation du prix de l'assainissement (2024) (part communale)	19
22 – Délibération n°2024-043 - Finances - budget annexe assainissement : approbation du budget 2024.....	19
23 Délibération n°2024-044– Finances - taux d'imposition communaux – année 2024 (taxe foncière bâti et non bâti).....	20

24 Délibération n°2024-045– Finances - taux d'imposition communaux – année 2024 (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).....	20
25 Délibérations n°2024-046– Finances - : approbation du versement des acomptes à verser aux associations (subventions) au titre de l'exercice 2024	21
26 Délibérations n°2024-047- Finances : approbation de demandes de subventions au conseil départemental et l'agence de l'eau pour les projets 2024 (assainissement).....	25
27 Délibérations n°2024-048 Finances : approbation de demandes de subventions au conseil départemental et l'agence de l'eau pour les projets 2024 (eau)	25
28 Délibérations n°2024-049- Finances : approbation d'une demande de subvention à l'ANS relative à l'aire de jeux du Praz de Lys	26
29 Délibérations n°2024-050- Eau : approbation d'une convention entre la commune et la SPL la Ramaz (partage des dépenses complémentaires 2024 sur le dossier « Boutigny »)	26
30 Délibérations n°2024-056- RH : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCMG (activité « sentiers »)	27
31 Délibérations n°2024-057- RH : approbation de la mise à jour du tableau des effectifs.....	27
32 Délibérations n°2024-058-RH : approbation de la mise à jour du Règlement Intérieur (RI) (deux points spécifiques).....	28
33 Délibérations n°2024-059- Divers : lancement de la préparation de la consultation « restauration scolaire » et nomination d'une commission de choix extra-municipale	28
34 Délibérations n°2024-060- Divers : lancement de la préparation de la consultation « travaux de pose d'un lève-personne » et nomination d'une commission de choix.....	29
35 Délibérations n°2024-061- Divers : approbation de deux demandes de procurations (conventions de servitudes Enedis).....	29
36 Délibérations n°2024-062- Urba : transfert de propriété du collège Jacques Brel au département de la Haute-Savoie – correction	30
Points divers et d'informations	31

01 – Délibération n°2024-027 : Compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...), depuis le conseil du 01 février 2024, soit en TTC :

- Fuel : 15 522 €
- Maitrise d'œuvre – parc du château : 29724 €
- Réalisation d'un AVP sur le PPI Nordique : 19 854 €
- Signalétique Girod : 26 651.93 € + 20807.99 € + 3 077.83 € + 3 312.77 €
- Place de dépôt sous le Rocher : 3600 € + 5 688 € + 2 160 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

- **PREND acte du compte-rendu du Maire**

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

02 – Délibération n°2024-028 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 01 février 2024

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV de la séance du 01 février 2024. Monsieur le Maire explique la récente demande de la DDFIP qui n'a pas signé électroniquement les CFU 2023 pourtant conformes, et qui sollicite les annulations des délibérations correspondantes du 01 février 2024, et de nouvelles délibérations (re)approuvant à l'identique les CFU 2023 déjà présentés.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et une abstention (Esther ALTENA)

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 01 février 2024.

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

03 – Délibération n°2024-029 - Approbation du nombre d'adjoints suite à la démission au 01.02.2024 d'une adjointe

Suite à la démission validée par la Préfecture d'une adjointe en date du 01.02.2024, le conseil doit décider du nombre d'adjoints.

Monsieur le maire informe les élus de sa décision relative à la nomination de Monsieur Laurent Perrier en tant que 2^{ème} conseiller délégué ; son arrêté de délégation inclut la thématique de la communication institutionnelle (bulletin,...) et la gestion des réunions publiques.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé aux élus de rester à 6 adjoints. Suite à l'accord du conseil à l'unanimité sur cette proposition, il est procédé à un appel à candidature et un vote à bulletin secret.

Seule Madame Carine BIGOT fait acte de candidature ; elle s'exprime par ailleurs auprès des élus sur ses motivations et sa disponibilité.

Madame ROBLES et Monsieur CONSTANTIN sont volontaires et désignés scrutateurs du vote à bulletin secret.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le nombre d'adjoints maintenu à 6 adjoints

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à bulletin secret, par 19 voix pour, et un blanc**

- **APPROUVE** la nomination de Madame Carine BIGOT en tant qu'adjointe au conseil municipal
- **AUTORISE** Monsieur le maire à lui transmettre son arrêté de délégation correspondant.

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

04 – Délibération n°2024-030 – Approbation du remplacement éventuel de l'adjointe démissionnaire aux organismes extérieurs (SPL), au comité consultatif restauration, au CST.

Suite à la démission validée par la Préfecture d'une adjointe en date du 01.02.2024, le conseil doit décider des remplacements correspondant aux organismes extérieurs et aux comités.

Il est proposé un vote à bulletin secret (organismes extérieurs), et sur appel à candidatures, Mesdames Esther ALTENA et Gisele TRIPOZ sont désignées scrutatrices.

Monsieur le maire fait un appel à candidatures : Madame Carine BIGOT et Monsieur Alain CONSTANTIN expriment leurs candidatures.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à bulletin secret (15 voix pour la candidature de Madame BIGOT, 4 voix pour la candidature de Monsieur CONSTANTIN, et 1 blanc)

- **APPROUVE** la nomination au C.A de la SPL (organismes extérieurs) de Madame BIGOT

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nomination au CST de Madame BIGOT
- **APPROUVE** la nomination au CST de Madame ALTENA en tant que suppléante, Madame TRIPOZ passant de suppléante à titulaire.
- **APPROUVE** la nomination au comité consultatif « restauration » de Madame BIGOT

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

05 – Délibération n°2024-031 - Approbation des indemnités pour la municipalité et les conseillers délégués

Suite à la décision du Maire concernant un nouvel conseiller délégué, le conseil doit approuver la répartition et indemnités correspondantes. Monsieur le maire informe aussi les élus des délégations respectives ; en l'espèce, Monsieur Laurent perrier sera en charge de la communication institutionnelle (bulletins,...) et des réunions publiques, Madame BIGOT de la communication opérationnelle « au quotidien » (Dalle numérique, panneau pocket,...) , de PVD et des commerces

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les taux d'indemnités selon les montants et la répartition annexée à la délibération.

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

06 Délibération n°2024-032 - Approbation du remplacement d'une conseillère démissionnaire au CCAS

Suite à la démission d'une conseillère municipale, le conseil doit approuver son remplacement au CCAS. Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret et fait part aux conseillers de la candidature de Madame Aurélie ANIQUET, aucune autre candidature ne s'exprime. Madame Rachel ROBLES et Monsieur Cédric BUFFET sont désignées scrutateurs.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par un vote à bulletin secret (20 voix pour et 1 blanc)

- **APPROUVE** le remplacement de Madame COQUILLEAU au CCAS par Madame Aurélie BONNET

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

07 – Délibération n°2024-033 : Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différée au centre-bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une **Zone d'Aménagement Différé (ZAD)** est un outil à disposition des collectivités locales, limité aux communes sans PLU.

Il permet à des fins d'intérêt général, l'instauration d'un droit de préemption pour six ans renouvelables, sur un espace donné en vue de constituer une réserve foncière nécessaire à la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Ce droit de préemption permet d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu, selon la même procédure que l'exercice du droit de préemption urbain. C'est également un moyen d'ouvrir un espace de dialogue voire de négociations avec les propriétaires avant l'exercice de ce droit. De plus, dans un contexte de pression immobilière inhérente à notre zone géographique, en proie au développement touristique, cet outil tend en partie, à se prévaloir de la spéculation immobilière.

La ZAD est créée par arrêté préfectoral soit par volonté du Préfet, soit après proposition de création émanant de la commune ou de l'EPCI compétent (L212-1 C. Urbanisme).

La Commune de Tanninges étant compétente en matière de document d'urbanisme, elle peut être à l'initiative de la création ZAD.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme « **Petites Villes de Demain** », pour lequel la commune a été retenue, nous travaillons à la revitalisation du centre-bourg de Tanninges au sein d'un projet de territoire, retranscrit dans la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée au printemps 2023.

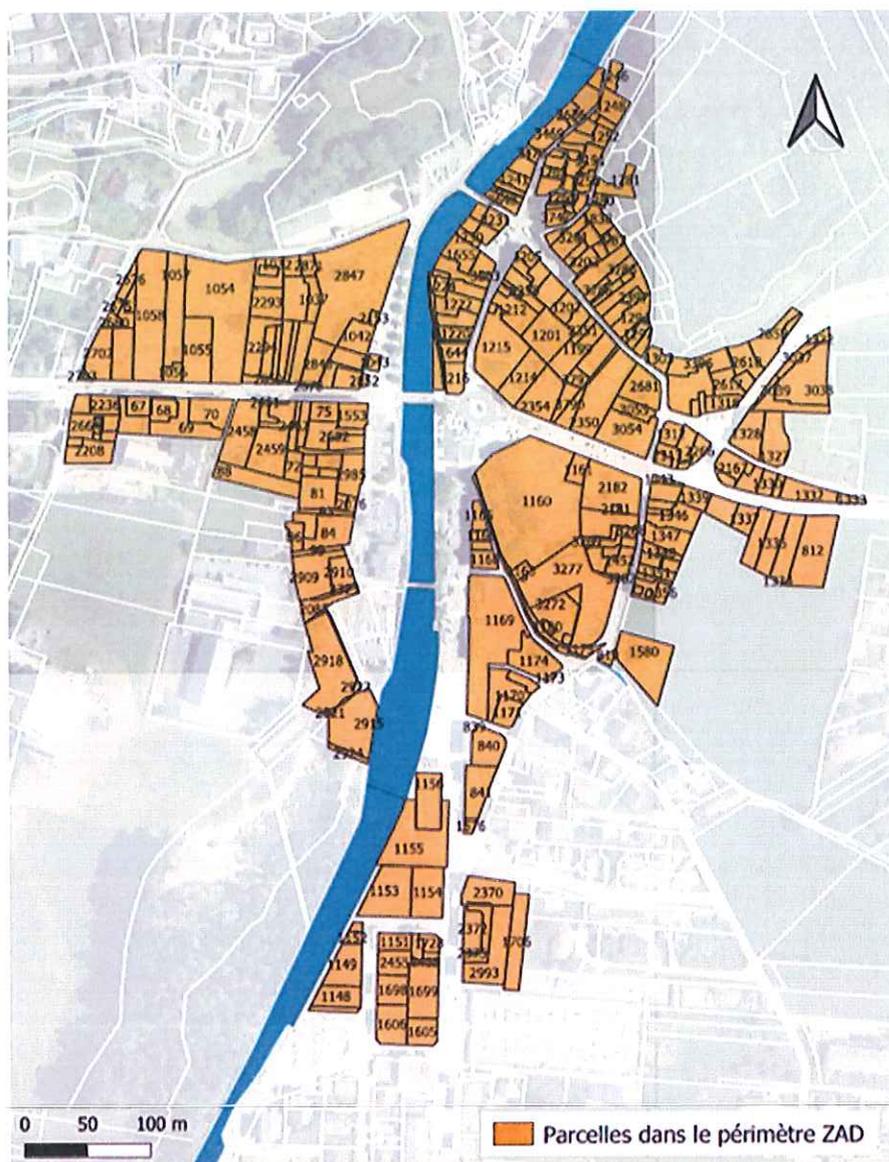
Celle-ci comprend 20 fiches actions et 5 axes stratégiques. La création de cette ZAD répond notamment aux deux premiers :

Axe stratégique N°1 - Renforcer le tissu commercial et améliorer son attractivité pour les locaux et les touristes

Axe stratégique N°2 – Mettre en valeur le patrimoine bâti et requalifier l'espace urbain

Conformément au code de l'Urbanisme, art. L.212-1 et suivants, R.212-1 et suivants, **monsieur le Maire propose la création d'une ZAD sur un périmètre resserré du centre bourg de Taninges** (visuel ci-dessous et rapport argumenté en annexe). L'aménagement futur projeté répond aux opérations ou actions d'aménagement décrites dans l'article L300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- Organiser le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques,
- Permettre le renouvellement urbain et le recyclage du foncier,
- Sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.



Ce périmètre comprend 341 parcelles cadastrales (liste en annexe), concentrées sur le centre-bourg. Il a été défini sur la base de :

- l'étalement de nos commerces de proximité, diagnostiqué par la CCI et la CMA en 2022,
- le projet de requalification urbaine du bourg historique,
- le périmètre de sauvegarde du bâti remarquable de la commune, réalisé par le CAUE en 2022.

Vu la loi n°62-848 du 26 juillet 1962 relative au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé,

Modifiée par la loi du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement,

Modifié par la loi d'orientation sur la ville (LOV) du 13 juillet 1991 qui permet de créer des ZAD sur tout le territoire national et sur la totalité du territoire de la commune (y compris zones U et NA des communes dotées de POS). Consécration de la supériorité des ZAD sur le droit de préemption urbain (DPU),

Modifiée par la loi du 20 juillet 2005 qui a ouvert l'exercice du droit de préemption au sein de la ZAD au concessionnaire de l'opération d'aménagement.

Modifiée par la loi du 3 juin 2010 qui a notamment eu pour effet de réduire la durée de la ZAD (de 14 ans à 6 ans).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L212-1 et suivants, R.212-1 et suivants, L300-1,

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de Territoire signé en mai 2023, détaillant les axes stratégiques et fiches actions à mettre en œuvre, et définissant le périmètre ORT,

Vu la délibération municipale instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le centre bourg, le 30 mars 2023,

Vu le rapport argumenté ci-annexé comprenant le périmètre et la liste des parcelles concernées, transmis le 22 février 2024 pour lecture aux conseillers municipaux,

Vu le diagnostic sur le tissu commercial de Taninges, de la CCMG et ses préconisations, réalisés en 2022 par les deux chambres consulaires CCI et CMA,

Vu l'inventaire sur le patrimoine bâti réalisé par le CAUE en 2022, et incluant des préconisations,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, considérant que cette procédure permet ainsi à la collectivité de s'assurer progressivement de la maîtrise foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L300-1 du code l'urbanisme,
- **DEMANDE** la création de cette ZAD du centre bourg à Monsieur le Préfet, sur la base du périmètre et des parcelles définis dans le rapport annexé, en application des articles L212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- **DÉLEGUE** à Monsieur le Maire le pouvoir d'exercer le droit de préemption défini à l'article L.212-2 du code de l'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 21 du Code Général des Collectivités Publiques ; ainsi que la possibilité de subdéléguer ce droit de préemption, conformément à l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, Gilles PEGUET

Le secrétaire de séance,

08 Délibération n°2024-034 – Urbanisme : validation du recensement des chemins ruraux

Monsieur le maire rappelle que l'article 102 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi « 3DS ») a introduit un mécanisme permettant aux communes de recenser leurs chemins ruraux (codifié à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime).

Pour rappel, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune (art. L 161-1 du code rural et de la pêche maritime). Monsieur le Maire expose que ce recensement nécessitera la réalisation d'une enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et que la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux doit être prise dans un délai maximum de deux ans à compter de la présente délibération.

Le conseil municipal approuvant la réalisation du recensement des chemins ruraux effectuée en Juillet 2023, et le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune annexé à la présente délibération, donnera par la suite mandat à Monsieur le maire de procéder à toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'enquête publique, notamment la désignation d'un commissaire enquêteur et la réalisation des publicités légales.

Monsieur le maire précise que la présente délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins conformément à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au sous-préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au sous-préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>

Vu l'article 102 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ») a introduit un mécanisme permettant à la commune de recenser ses chemins ruraux (codifié à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime) après enquête publique ;

Vu le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de l'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux définit les modalités particulières de cette enquête (codifié aux articles R 161-11-1 à D 161-11-4 du code rural et de la pêche maritime) régie par le code de l'expropriation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux (JO n° 0052 du 2 mars 2023) ;

Vu le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération portant recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune mentionné à l'article L 161-6-1

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Article 1er** : Le conseil municipal approuve le tableau récapitulatif des chemins ruraux annexé à la délibération et projeté à l'écran.
- **Article 2** : Le présent tableau récapitulatif est transmis au conseil départemental.
- **Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au sous-préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au sous-préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

09 Délibération n°2024-035- Urbanisme : Cession gratuite d'une partie de la parcelle G 1768 (3500 M²) à la CCMG pour la future construction d'une gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'actuelle gendarmerie où travaille et loge la caserne de Taninges est située 266 avenue des Thézières à Taninges. Il est envisagé de regrouper les casernes de Taninges et de Samoëns.

En parallèle, il est rappelé aux élus que la commune possède deux terrains de football. A ce jour, et depuis plusieurs saisons, seul le terrain synthétique est utilisé par le club ; le terrain initial n'est plus pratiqué, et son entretien est, depuis plusieurs années, réduit à son strict minimum. De plus, suite à des rencontres avec le club, ce dernier ne s'est pas opposé à sa transformation.

Comme la pratique de cette discipline sur la commune ne nécessite qu'un seul terrain, et après discussions avec les services de la CCMG et de la gendarmerie, il est envisagé de construire la nouvelle gendarmerie sur cette parcelle, cadastrée section G, numéro 1768.

La construction de la gendarmerie ne nécessitant que 3500 m², seule cette surface serait cédée. Etant donné que la gendarmerie sera intercommunale, il est envisagé de céder cette emprise à la CCMG. Comme il s'agit d'améliorer un service public et que la cession sera réalisée au profit d'un établissement public, il est envisagé de céder cette emprise gratuitement.

Monsieur le maire propose donc aux conseillers municipaux de valider la cession gratuite de 3500 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section G, numéro 1768, à la CCMG.

Messieurs CHARVET, CONSTANTIN, BUFFET ET CHARLES, et Mme ALTENA interviennent en exprimant que, selon eux, l'emplacement de cette future caserne, n'est pas adapté ; Monsieur CHARLES fait référence aussi aux impacts défavorables selon lui concernant le projet de « futur pôle sportif »

Monsieur le maire indique qu'il n'y a pas d'autres terrains de cette surface à proposer à la CCMG et la Gendarmerie.

Mme FAREZ indique que selon elle une gendarmerie dans une ZAE n'est pas un endroit adapté et que conserver la gendarmerie est un impératif.

Monsieur le maire évoque aussi le futur emplacement du Pumptrack sur cette zone.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier
Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré par 14 voix pour, une abstention (Aurélié BONNET), 6 contre (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN, YANNICK CHARVET)

- **APPROUVE** la cession gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée section G, numéro 1768, d'une surface de 3500 m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents et actes se rapportant à la cession gratuite de cette partie de parcelle
- **DIT** que tous les frais d'acte seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

A Taninges, le 29.02.2024

**Le Maire,
Gilles PEGUET**

Le secrétaire de séance,

10 Délibérations n°2024-036 – Approbation du CFU 2023 « restauration scolaire » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP

Lors du conseil du 01.02.2024, en accord avec la DDFIP et en présence de notre conseillère DDFIP, le conseil avait approuvé les 4 CFU 2023. En date du 21.02.2024, la Préfecture nous avise que les CFU 2023 n'avaient pas encore été signés électroniquement par la DDFIP et de l'annulation des délibérations correspondantes. La DDFIP et la Préfecture sollicitent le conseil pour délibérer à nouveau. Monsieur le maire quitte la salle du conseil.

**Entendu la lecture de Madame ROBLES, adjointe,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ANNULE** la délibération du 01 février 2024
- **APPROUVE** le CFU 2023 « restauration scolaire » en version définitive tel que reçu par la DDFIP le 29.02.2024 et annexé à la délibération

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

11 Délibérations n°2024-037 – Approbation du CFU 2023 « budget principal » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP

Lors du conseil du 01.02.2024, en accord avec la DDFIP et en présence de notre conseillère DDFIP, le conseil avait approuvé les 4 CFU 2023. En date du 21.02.2024, la Préfecture nous avise que les CFU 2023 n'avaient pas encore été signés électroniquement par la DDFIP et de l'annulation des délibérations correspondantes. La DDFIP et la Préfecture sollicitent le conseil pour délibérer à nouveau. Monsieur le maire quitte la salle du conseil.

**Entendu la lecture de Madame ROBLES, adjointe,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ANNULE** la délibération du 01 février 2024
- **APPROUVE** le CFU 2023 « budget principal » en version définitive tel que reçu par la DDFIP le 29.02.2024 et annexé à la délibération

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

12 Délibérations n°2024-038 – Approbation du CFU 2023 « budget eau » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP

Lors du conseil du 01.02.2024, en accord avec la DDFIP et en présence de notre conseillère DDFIP, le conseil avait approuvé les 4 CFU 2023. En date du 21.02.2024, la Préfecture nous avise que les CFU 2023 n'avaient pas encore été signés électroniquement par la DDFIP et de l'annulation des délibérations correspondantes. La DDFIP et la Préfecture sollicitent le conseil pour délibérer à nouveau. Monsieur le maire quitte la salle du conseil.

**Entendu la lecture de Madame ROBLES, adjointe,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ANNULE** la délibération du 01 février 2024
- **APPROUVE** le CFU 2023 « budget eau » en version définitive tel que reçu par la DDFIP le 29.02.2024 et annexé à la délibération

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

13 Délibérations n°2024-039 – Approbation du CFU 2023 « budget assainissement » suite nouvelle demande (administrative) de la DDFIP

Lors du conseil du 01.02.2024, en accord avec la DDFIP et en présence de notre conseillère DDFIP, le conseil avait approuvé les 4 CFU 2023. En date du 21.02.2024, la Préfecture nous avise que les CFU 2023 n'avaient pas encore été signés électroniquement par la DDFIP et de l'annulation des délibérations correspondantes. La DDFIP et la Préfecture sollicitent le conseil pour délibérer à nouveau. Monsieur le maire quitte la salle du conseil.

**Entendu la lecture de Madame ROBLES, adjointe,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ANNULE** la délibération du 01 février 2024
- **APPROUVE** le CFU 2023 « budget assainissement » en version définitive tel que reçu par la DDFIP le 29.02.2024 et annexé à la délibération

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

14 – Délibération n°2024-040 - Finances - budget annexe cantine : approbation du budget 2024

Le conseil doit valider le projet de budget cantine 2024 transmis le 16 février 2024 aux conseillers, et expliqué en séance du conseil (support Power point transmis aux conseillers) par Monsieur le maire ; une version papier de cette proposition de budget est aussi distribuée à chaque conseiller selon les ventilations annexées à la délibération soit :

Fonctionnement : 620 000 €

Investissements : 16 643.41 €

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 contre (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget cantine 2024 équilibré à hauteur de 620 000 € (fonctionnement).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget cantine 2024 équilibré à hauteur de 16 643.41 € (investissement).

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

15 Délibération n°2024-041BIS– Finances - budget principal : affectation des résultats du CFU 2023

Le conseil doit valider la proposition d'affectation du résultat 2023 tel qu'expliqué en séance.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement issu du CFU 2023 soit 655 442.30 € comme suit : 155 442.30 € en fonctionnement, 500 000 € en investissement

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

16 – Délibération n°2024-041 - Finances - budget principal : approbation du budget 2024

Le conseil doit valider le projet de budget principal 2024 transmis le 16 février 2024 aux conseillers, et expliqué en séance du conseil (support Power point transmis aux conseillers) par Monsieur le maire ; une version papier de cette proposition de budget est aussi distribuée à chaque conseiller selon les ventilations annexées à la présente délibération soit :

Fonctionnement : 6 285 000 €

Investissements dont les « Reste à Réaliser 2023 » (RaR) : 5 144 000 €

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget principal 2024 équilibré à hauteur de 6 285 000 € (fonctionnement).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget principal 2024 équilibré à hauteur de 5 144 000 € (investissement avec RaR 2023).

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

17 Délibération n°2024-042 BIS– Finances - budget annexe eau : affectation des résultats du CFU 2023

Le conseil doit valider la proposition d'affectation du résultat 2023 tel qu'expliqué en séance.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement issu du CFU 2023 soit 146 744.50 € comme suit : 46 744.50 € en fonctionnement, 100 000 € en investissement

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

18 Délibération n°2024-042TER- Finances - approbation du prix de l'eau (2024) (part communale)

Le conseil doit valider la proposition de variation ou pas de cette tarification (part communale du prix uniquement), tel qu'expliquée en séance.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le maintien inchangé du prix de l'eau pour 2024 (part communale uniquement) soit 0.4577 €/m³ (consommation), et 38.56 € l'abonnement.

A Taninges, le 28 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

19– Délibération n°2024-042 - Finances - budget annexe eau : approbation du budget 2024

Le conseil doit valider le projet de budget annexe « eau » 2024 transmis le 16 février 2024 aux conseillers, et expliqué en séance du conseil (support Power point transmis aux conseillers) par Monsieur le maire ; une version papier de cette proposition de budget est aussi distribuée à chaque conseiller selon les ventilations annexées à la présente délibération soit :

Fonctionnement : 296 000 €

Investissements dont les « Reste à Réaliser 2023 » (RaR) : 515 500 €

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget annexe « eau » 2024 équilibré à hauteur de 296 000 € (fonctionnement).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget annexe « eau » 2024 équilibré à hauteur de 515 500 € (investissement avec RaR 2023).

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

20 Délibération n°2024-043 BIS– Finances - budget annexe assainissement : affectation des résultats du CFU 2023

Le conseil doit valider la proposition d'affectation du résultat 2023 tel qu'expliqué en séance.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement issu du CFU 2023 soit 84 790.05 € comme suit : 34 790.05 € en fonctionnement, 50 000 € en investissement

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

21 Délibération n°2023-043 TER- Finances - approbation du prix de l'assainissement (2024) (part communale)

Le conseil doit valider la proposition de variation ou pas de cette tarification (part communale du prix uniquement), tel qu'expliquée en séance.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le maintien inchangé du prix de l'assainissement pour 2024 (part communale uniquement) soit 1.2791€/m³ (consommation).

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

22 – Délibération n°2024-043 - Finances - budget annexe assainissement : approbation du budget 2024

Le conseil doit valider le projet de budget annexe « assainissement » 2024 transmis le 16 février 2024 aux conseillers, et expliqué en séance du conseil (support Power point transmis aux conseillers) par Monsieur le maire ; une version papier de cette proposition de budget est aussi distribuée à chaque conseiller selon les ventilations annexées à la présente délibération soit :

Fonctionnement : 291 000 €

Investissements dont les « Reste à Réaliser 2023 » (RaR) : 560 000 €

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget annexe « assainissement » 2024 équilibré à hauteur de 291 000 € (fonctionnement).

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le budget annexe « assainissement » 2024 équilibré à hauteur de 560 000 € (investissement avec RaR 2023).

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

23 Délibération n°2024-044– Finances - taux d'imposition communaux – année 2024 (taxe foncière bâti et non bâti)

Le conseil doit valider la proposition de variation ou pas de ce taux d'imposition communale (taxes foncières et non bâti) tel qu'expliqué en séance. Monsieur le maire rappelle que les bases sont automatiquement revalorisées cette année 2024 de +3.91%.

Monsieur le maire rappelle les taux votés par le conseil en séance du 14 avril 2023 soit : 25.52 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 81.17 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le maintien des taux inchangés pour la taxe foncière 2024 soit 25.52 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 81.17 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le formulaire 1259 sur cette base.

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

24 Délibération n°2024-045– Finances - taux d'imposition communaux – année 2024 (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Le conseil doit valider la proposition de variation ou pas de ce taux d'imposition communale (taxes d'habitation sur résidences secondaires) tel qu'expliqué en séance.

Monsieur le maire rappelle que les bases sont automatiquement revalorisées cette année 2024 de +3.91 %, et la hausse de 15% votée le 28.09.2023

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Thibault HENRIOUD, Henri CHARLES, Cédric BUFFET, Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** le maintien du taux inchangé pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 2023 soit 23.34 %.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le formulaire 1259 sur cette base.

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

25 Délibérations n°2024-046– Finances - : approbation du versement des acomptes à verser aux associations (subventions) au titre de l'exercice 2024

Le conseil doit approuver la proposition de versement des acomptes de subventions à verser sur la base du document transmis le 28.02.24. Madame TRIPOZ rappelle que les subventions (totale par association pour l'exercice 2024) seront analysées par la commission en Mai puis proposées au conseil municipal.

Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les acomptes de subventions à verser tel qu'annexé à la délibération soit 122 905 €

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

chapitre
65748II
II
II
V

N°	ACTION SOCIALE	TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTÉ FEVRIER 2024
1	ADMR DU MARCELLY	9 000 €	7 400 €	7230	7230	7230	7400	7400	3700
3	Secours catholique	700 €	1 000 €	1000	1000	1000	1000	1000	500
4	Secours populaire	570 €	800 €	900	1000	1000	1000	5000	500
5	Les P'tits Bouts (halte-garderie)	10 000 €	10 000 €	10000	9300	9500	10000	10000	5000
6	CLAP (Centre de loisirs) à verser 25% 31/03-40% 31/07-35% 30/11	25 000 €	38 000 €	38000	48000	38000	43000	38000	19000
68	Restaurants du cœur	1 000 €	1 000 €	1000	1000	1000	1000	1000	500
70	Banque alimentaire 74	500 €	500 €	500	500	500	500	500	500
78	Etoile des neiges (nouvelle)		1 000 €	1000	1000	1000	1200	1200	600
	TOTAL	46 770 €	59 700 €	59 630 €	69 030 €	69 230 €	65 100 €	64 100 €	30 300 €

N°	EDUCATION	TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTÉ FEVRIER 2024
7	La tirelire des petits écoliers à partir du 1/01/22(qui regroupe usep-coop scolaire la tirelire)	1 800 €	1 800 €	1800	1 700	6 000	6 000	6 000	3 000
8	Coopérative Scolaire Primaire (n'existe plus)	8 920 €	5 580 €	4730	4 500				
9	Coopérative Scolaire Mélan (Prom scolaire)		- €	0					
10	la tirelire des petits écoliers (Classe découverte)		- €	0		2 250	2250	4500	2250
	Total ECOLE ELEMENTAIRE	8 920 €	5 580 €	4 730 €	4 500 €	8 250 €	8 250 €	10 500 €	5 250 €
11	FSE FOYER SOCIO-EDUCATIF EX foyer Collège	- €	1 500 €	750			900	800	400
12	Agent comp.- collège (voyage)	311 €	1 404 €	0					
13	Association sportive Collège	1 200 €	1 200 €	1200	1 100	1 200	1200	1200	600
14	Chorale collège Jacques Brel	- €	- €	0				950	
14	Agent comp.- collège classes spécialisées ekl (EPL) 150 €	4 350 €	- €	0					
15	Parents d'élèves: FCPE	850 €	850 €	850	800	800	800		
16	Comité de parents Autonome = Association dissoute		- €	0	-				
17	Plaisir de lire/association extérieur	350 €	350 €	350	350	350	350	350	350
18	Loisirs Echanges / Cléder	3 350 €	3 350 €	3350	2 350	3 000	3000	3000	1500
	TOTAL	21 131 €	16 014 €	13 030 €	10 800 €	13 600 €	14 500 €	16 800 €	8 100 €

N°	ACTION CULTURELLE	TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTÉ FEVRIER 2024
20	MJC	34 500 €	34 500 €	34500	34 500	34 500	34500	45000	16000
21	MJC bibliothèque	31 500 €	31 500 €	31500	31 500	31 500	31500	36000	16000
	Total MJC	66 000 €	81 000 €	32 000 €					
24	Société philharmonique : fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10000	8 000	10 000	8000	8000	4000
	Société philharmonique : costumes	4 000 €	3 000 €	0	-				
24	festival des musiques 2020		16 000 €	0	-				
26	Batterie fanfare	6 000 €	6 000 €	6000	-	3 000	3000	0	0
27	Chorale de Taninges (association dissoute 1er semestre 2023)	450 €	450 €	450	450	450			

28	Carillon de Taninges	2 400 €	2 400 €	2400	1 200	1 200	1200	2000	600
28E	Musée harmonium	300 €	300 €	300	300				
30	ARCADE bp	15 500 €	15 500 €	15500	14 500	14 500	28300	34000	14150
31	ARCADE - maison du patrimoine	6 000 €	6 000 €	6000	5 500	5 500			
31	ARCADE - transfert subvention budget rm	15 000 €	16 000 €	15000	14 000	14 000			
	ARCADE - reversement pour vente de livres	- €		0	-				
	Total ARCADE	36 500 €	36 500 €	36 500 €	34 000 €	34 000 €	28 300 €	34 000 €	14 150 €
32	Asso. Chartreuse de Mélan	900 €		0	0				
33	Les Grandes Orgues	1 500 €	1 500 €	1500	1 500	1 500	1500	1500	750
	TOTAL	128 050 €	142 150 €	123 150 €	111 450 €	116 150 €	108 000 €	126 500 €	51 500 €

N°	SPORTS ET LOISIRS	TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTE FEVRIER 2024
35	Football club Taninges – Ht-Giffre FC	8 000 €	8 000 €	8000	7 500	8 000	8000	8000	4000
37	Ski club de Taninges - Alpin	8 000 €	7 500 €	7600	7 000	8 000	7600	8000	3750
39	La boule Jacquemarde = 305 € manque sret	610 €	610 €	610	500	500			
40	Société de chasse ACCA	500 €	500 €	500	450	600	600	600	300
	Société de pêche	600 €	610 €	610	500	610	610	1000	305
41	Société de pêche / fact poisson	101 €	- €	0	-				
42	USEP Taninges (dissoute) avec la tirelire des petits écoliers >>> dissoute	500 €	500 €	500	-				
43	Pélanque Club Jacquemard	700 €	350 €	350	-	700	700	1000	350
44	Les archers Jacquemards	750 €	750 €	750	700	700	700	700	350
44E	HAUT GIFFRE TRAIL	- €	- €	0	250	-			
45	Arve Giffre hand-ball	7 500 €	7 500 €	7600	6 000	6 000	6000	6000	3000
46	Taninges acrogymn (TAG)	2 000 €	2 000 €	2000	1 900	1 950	1950	1950	1000
46E	Assoc du goudron et des plumes = 400 € sous réserve	400 €		0					
47	Comité handisport Haute-Savoie = 100 € manque sret	- €	- €	0	-				
47E	Ski club nordique	1 500 €	1 500 €	1500	1 400	1 600	2000	2500	1000
	Tennis	2 000 €	2 000 €	2000	1 900	4 000	4000	4000	2000
47C	Tennis (subvention exceptionnelle participation installation électrique)		1 163 €	0	-	700			
76	Foyer de fond	20 000 €	20 000 €	20000	19 000	21 500	19000	19000	9500
	TOTAL	53 161 €	52 983 €	51 820 €	47 100 €	54 760 €	51 060 €	52 750 €	25 555 €

N°	DIVERS COMMUNAL	TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTE FEVRIER 2024
48	Amicale des Sapeurs Pompiers	1 500 €	1 500 €	1500	1 000	1 000	1000	1000	
49	Amicale du Personnel municipal	5 900 €	5 900 €	5900	5 500	5 900	5900	5900	2950
50	Anciens de Mélan (1200 € pour le 50 ^e anniversaire)	150 €		0	-				
51	Club du 3e âge - Amis du pic	700 €	700 €	700	-	700	700	700	
52	Anciens AFN	310 €	310 €	310	200	300	300	300	
53	Donneurs de sang = MONTANT LOC SDF	610 €		300	300	-			

54	FIDELITE A LA RESISTANCE (EX ANACR BASSIN CLUSIEN ET ENVIRONS)	- €		0	-			500	
55	Office du tourisme>>>> CCMG			-€	-				
55	OT/Annulé d'emprunt --> complément de subvention			0	-				
55	Office du tourisme/transfert subv budget rm			0	-				
	TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT OT			0	-				
55	Office du tourisme (animation repas des anciens) <i>C'est la mairie qui s'en occupe(2022)</i>	1 600 €	1 600 €	1600	-				
55	Office du tourisme - festigrat à verser début juillet	5 000 €	5 000 €	5000	5 000	5 000	5000	5000	
	TOTAL	15 770 €	15 010 €	15 310 €	12 000 €	12 900 €	12 900 €	13 400 €	2 950 €

N°	DIVERS	TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTE FEVRIER 2024
57	Aide aux agriculteurs de montagne syndicat agricole - SEA - colisation	0		0	0				
7 b	Aide aux agriculteurs alpagistes (indemnité d'entretien des côtes aux propriétaires de bovins ou ovins)	0		0	0				
60	PRIORITERRE/Assoc environnement défense - adhésion N'EXISTE PLUS			0	0				
61	Asso. Du carillon Rhonalpin ne fait + partie des Associations Jacquemardes	2 000 €	2 000 €	2000	2700	7 400			
62	FRAPNA/protection nature	100 €	100 €	0	0				
63	Nous Aussi/Handicapé	100 €	100 €	100	0				
64	Croix Rouge	500 €	1 000 €	500	500	500	500	500	500
66	Prévention routière	100 €	100 €	0	0				
67	Assoc ouverture sport adapté (ex LOSA)	100 €	100 €	0	0				
71	Association des lieutenants de l'ouvellerie	- €	100 €	100	100	100	100	100	100
	Coopérative La brouette et le panier	100 €	200 €	200	200	200	300	990	150
72	Coopérative La brouette et le panier / fact 2017 matériel	200 €		0	0				
73	Groupement Accidentés de la vie	- €		0	0				
74	Comité organisation "Tour de France" (Comité des fêtes Mloussy)	- €		0	0		3000		
76	SAMOENS HANDI GLISS - VEISY MICHEL	- €		0	0				
77	FANFARE- 27° BATAILLON CHASSEUR ALPIN	- €		0	0				
78	AMB ASSOMPTION MT BLANC COMBLOUX	- €		100	0				
79	COMITE DES FÊTES					2 500	4500	4500	2250
80	KULTURETRIAL						600		
	SPA (convention 1500€/an années 2023/24/25)						1600	1600	1600
	JSP SAMOENS							500	
	TOTAL	3 200 €	3 700 €	3 000 €	3 500 €	10 700 €	10 500 €	8 090 €	4 500 €
	TOTAL SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL	268 082 €	289 557 €	270 670 €	253 880 €	267 340 €	282 060 €	281 640 €	122 905 €

TOTAL VOTE 2018	TOTAL VOTE 2019	TOTAL VOTE 2020	TOTAL VOTE 2021	TOTAL VOTE 2022	TOTAL VOTE 2023	DEMANDE PAR ASSOC. POUR 2024	VOTE ACOMPTE FEVRIER 2024
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------------------	---------------------------

26 Délibérations n°2024-047- Finances : approbation de demandes de subventions au conseil départemental et l'agence de l'eau pour les projets 2024 (assainissement)

Le conseil est amené à approuver des demandes de subventions à l'agence de l'eau et au conseil départemental relatives à des dépenses prévisionnelles de travaux (changement de la canalisation sur la Montée du sapeur, travaux ayant aussi pour but de réduire les eaux claires parasites).

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les demandes de subventions à solliciter auprès du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant prévisionnel de travaux de 287 000 € HT tel que chiffré par SCERCL dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

27 Délibérations n°2024-048 Finances : approbation de demandes de subventions au conseil départemental et l'agence de l'eau pour les projets 2024 (eau)

Le conseil est amené à approuver des demandes de subventions à l'agence de l'eau et au conseil départemental relatives à des dépenses prévisionnelles (maintenances) sur le réservoir de Véran.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de subvention à solliciter auprès du Département et de l'Agence de l'eau pour un montant prévisionnel de travaux de 16 155 € HT tel que chiffré par VEOLIA (sous réserve de confirmation par l'agence de l'eau de cette éligibilité au travers du contenu technique du devis).

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

28 Délibérations n°2024-049- Finances : approbation d'une demande de subvention à l'ANS relative à l'aire de jeux du Praz de Lys

Le conseil est amené à approuver une date de subvention à l'ANS relative au projet d'acquisition d'une aire de jeux au Praz de Lys, l'ANS ayant répondu qu'elle pourrait étudier notre demande sur la partie « sportive » d'une aire de jeux.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de subvention à solliciter auprès de l'ANS pour un montant prévisionnel de travaux de 180 000 € à confirmer à l'ouverture des plis le 08 mars 2024 (périmètre de la subvention correspondante à la partie « sportive » de l'aire de jeux uniquement).

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

29 Délibérations n°2024-050- Eau : approbation d'une convention entre la commune et la SPL la Ramaz (partage des dépenses complémentaires 2024 sur le dossier « Boutigny »)

Lors de sa séance du 01.02.2024, le conseil avait approuvé une demande de subvention sur une dépense 2024 prévisionnelle de 16418 € ; le conseil est invité à approuver une demande de prise en charge partielle par la SPL du « reste à charge » (après subvention).

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la demande de participation financière à la SPL pour un montant de 5 746 € (soit 50% après subvention de 30%)

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

30 Délibérations n°2024-056- RH : renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCMG (activité « sentiers »)

Le conseil est amené à approuver le renouvellement (été 2024) de cette convention de mise à disposition d'un agent communal à hauteur de 200 heures mini / 250 heures maxi du 06.05.2024 au 15.10.2024 , les missions présentées par la CCMG étant essentiellement des reconnaissances d'ouvrages sur le terrain.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention « sentiers » avec la CCMG tel que mentionné ci-dessus

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

31 Délibérations n°2024-057- RH : approbation de la mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil est amené à approuver la mise à jour du tableau des effectifs présentée en séance

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé à la délibération (suppression et création en caractère de couleur)

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

32 Délibérations n°2024-058-RH : approbation de la mise à jour du Règlement Intérieur (RI) (deux points spécifiques)

Comme approuvé par le CST (Comité Social Territorial), le conseil est amené à approuver la mise à jour du règlement intérieur (RI) sur deux points spécifiques :

- temps de travail par journée de formation : sur proposition du CST, le temps total d'une journée de formation est de 7 heures quelle que soit la formation et les déplacements correspondant.
- intégration du bénéfice du CET pour les agents contractuels : sur proposition du CST, tout agent contractuel ayant une ancienneté minimale d'un an dans la collectivité, peut bénéficier du Compte Epargne Temps (CET)

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise à jour du RI soit la fixation d'une journée de formation de 7 Heures déplacement compris
- **APPROUVE** la modification de la délibération du 24 mai 2018 (Compte Epargne Temps) relative à la l'ajout du bénéfice du CET pour les agents contractuels ayant une ancienneté supérieure à 12 mois

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

33 Délibérations n°2024-059- Divers : lancement de la préparation de la consultation « restauration scolaire » et nomination d'une commission de choix extra-municipale

Le conseil est amené à nommer une commission extra-municipale (participation des parents d'élèves,...) pour le travail préparatoire et le futur choix d'un prestataire de restauration scolaire à partir de la rentrée de Septembre 2024 (terme du marché actuel). Monsieur le maire fait appel à candidature, et les élus suivant expriment leurs intérêts et disponibilités :

Gilles PEGUET ,Esther ALTENA, Carine BIGOT, Gisèle TRIPOZ

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les nominations telles que mentionnées ci-dessus

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

34 Délibérations n°2024-060- Divers : lancement de la préparation de la consultation « travaux de pose d'un lève-personne » et nomination d'une commission de choix

Comme précisé, proposé au budget 2024 et expliqué (projection à l'écran des photos), la collectivité envisage de lancer une consultation de travaux ayant pour objectif l'installation à l'automne 2024 d'un lève-personne dans les locaux de la mairie. A cet effet, le conseil est amené à nommer une commission de choix relative à cette consultation coordonnée avec le maître d'œuvre. Monsieur le maire fait appel à candidature, et les élus suivant expriment leurs intérêts et disponibilités :

Gilles PEGUET, Fernand DESCHAMPS, Esther ALTENA, Gisèle TRIPOZ, André Pollet-Villard

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les nominations telles que mentionnées ci-dessus.

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

35 Délibérations n°2024-061- Divers : approbation de deux demandes de procurations (conventions de servitudes Enedis)

Le conseil est amené à approuver la procuration au notaire Antoine RODRIGUES sollicitée par ENEDIS sur deux conventions déjà approuvées par le conseil.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la procuration de la servitude ENEDIS sur parcelle J 1582 et J 1578 votée le 03.03.2022
- **APPROUVE** la procuration de la servitude ENEDIS sur parcelle J 1989 votée le 11.05.2023

A Tanninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

36 Délibérations n°2024-062- Urba : transfert de propriété du collège Jacques Brel au département de la Haute-Savoie – correction

Une délibération a été prise le 14/12/2023 pour approuver le transfert de propriété du collège Jacques Brel au département de la Haute-Savoie, dans le cadre de la loi du 13/08/2004 qui indique dans son article 79 que les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune, qui ont fait l'objet de travaux financés par le département, sont transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit.

Lors de la prise de cette délibération, une parcelle a été omise : la parcelle cadastrée section H, numéro 95, d'une surface de 5 m².

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver le transfert de propriété du collège Jacques Brel au département de la Haute-Savoie, situé sur les parcelles cadastrées section H, numéros 2088, 93, 94, 95, 96, 2090.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert de propriété du collège Jacques Brel au département de la Haute-Savoie
- **AUTORISER** le maire à signer tous documents relatifs à ce transfert de propriété

A Taninges, le 29 février 2024

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

Points divers et d'informations

- Secteur de la Ravine : Enquête publique en cours initiée par le Département (emprise parcellaire)
- Mardi 5 mars : commission urbanisme
- CA de la SPL la Ramaz le 12.03.2024
- Comité consultatif du projet BEJA le 13.03.2024
- Réunion du 14.03.2024 relatif à l'étude de faisabilité du projet de la Savolière
- Réunion du 20.03.2024 relative à la restitution de l'AVP PPI Nordique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h50

→ Avec modif sur Points n° 9 et n° 14...